

POLITIQUE DE RISQUE DE DURABILITE ET DE GESTION DES INCIDENCES NEGATIVES



POLITIQUE DES RISQUES DE DURABILITE ET DE GESTION DES INCIDENCES NEGATIVES

Au-delà de son métier d'assureur, GARANCE RETRAITE est un acteur économique engagé. Dans tous les champs de son action, GARANCE RETRAITE est guidée par une démarche qualité globale et la prise en compte de son impact social, sociétal et environnemental.

GARANCE RETRAITE inscrit pleinement la responsabilité sociétale de l'entreprise dans sa stratégie et s'engage auprès de ses parties prenantes notamment en faveur de l'investissement responsable.

Pour acter son engagement en matière de finance durable, GARANCE RETRAITE de manière conjointe avec GARANCE adhère aux PRI (Principles for Responsible Investment).

Le conseil d'administration a traduit dans ses politiques RSE, de gestion des risques et d'investissements son exigence de prendre en compte les facteurs ESG. Il définit également l'appétence pour le risque en matière de risques ESG-climat. Il reçoit directement ou via ses comités dédiés des reportings lui rendant compte des analyses de risques et de la mise en œuvre au travers les placements.

Du point de vue plus opérationnel, le comité RSE et le comité opérationnel des risques (CORIS) associe direction générale, directeurs, fonctions clés et experts internes pour proposer les orientations, décider de la mise en œuvre et superviser les risques ESG Climat. Cela est relayé par les processus internes consacrés à la gestion des risques et des placements.

Dans le cadre du règlement européen en matière de transparence sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR - Règlement Disclosure CE 2019-2088), la politique des risques de durabilité et la gestion des incidences négatives est détaillée ci-dessous.

DEFINITIONS

Investissement durable : Un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, social ou de bonne gouvernance.

Risque en matière de durabilité : Un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement

Gestion des incidences négatives : Possibles effets négatifs des investissements sur l'environnement et la société et comment ces risques sont contrôlés

INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE

Approche par les risques

L'approche par les risques a été le pilier de la politique ESG-Climat de GARANCE RETRAITE depuis l'origine.

Elle porte sur différents indicateurs :

- Limites d'exposition pays basées sur une évaluation 360° du point de vue macroéconomique et ESG des pays (plus le groupe d'appartenance est risqué, plus la limite est basse)
- Risques Climat : Risques physiques (incluant le risque de biodiversité), de transition (« stranded assets, part liée aux énergies fossiles pour production ou consommation d'énergie, intensité carbone) et de réputation
- Analyse ESG du portefeuille vs benchmark à partir d'indicateurs agrégés pour les émetteurs privés (Actions et Obligations)
- Analyse du portefeuille « en cohérence » avec la taxonomie européenne

Elle repose également sur des stress tests

- Stress tests à partir de scénarios proposés par les régulateurs
- Scénarios SSP : une mesure socio-économique du réchauffement qui se traduit notamment en impact sur les émissions carbone et la croissance

L'analyse des risques climatiques et de manière plus générale ESG et les synthèses de risques ESG sont conçues de manière à faire ressortir les zones à risques et pouvoir investiguer facilement les émetteurs et les valeurs qui y contribuent le plus. Les indicateurs 360° sur le risque pays sont suivis ce qui permet d'identifier les déséquilibres macroéconomique ou ESG auquel est exposé le portefeuille.

Les contraintes d'investissement prennent en compte le risque de durabilité et les limites d'investissement par émetteur sont adaptées pour tenir compte du groupe de classification du pays d'appartenance : plus le groupe est risqué du point de vue macroéconomique et ESG, plus la limite est basse. De manière transverse, l'exposition cumulée sur chacun des groupes est réduite plus que proportionnellement au risque car cela permet d'aligner la gestion déléguée sur le souhait de GARANCE RETRAITE de ne pas faire trop de compromis lorsqu'il s'agit d'aller chercher de la prime de risque notamment sur les pays émergents.

Objectifs d'investissement

La politique de durabilité se décline en objectifs concrets d'investissements, ciblés par classe d'actif sur les poches les plus concernées par les risques de durabilité - indicateurs chiffrés revus annuellement, en cohérence avec les ambitions ESG-Climat du Groupe :

1. Poche Immobilier : la stratégie se concentre sur l'immobilier durable, c'est-à-dire avec des certifications d'efficacité énergétique et sur l'immobilier à impact sociétal positif, en particulier pour accompagner les enjeux de vieillissement de la population, et plus généralement de villes et communautés durables

2. Poche Infrastructure & Private Equity: le programme d'investissement en fonds infrastructure de GARANCE RETRAITE est largement tourné vers le financement de la transition énergétique, ainsi que les espaces naturels (exploitation raisonnée et dépollution – des terres agricoles et de l'eau)

3. Poche dette souveraine : L'intensité carbone et différents facteurs ESG sont suivis avec une comparaison avec les univers d'investissement développés et pays émergents, avec un objectif de réduction de 4% l'an.

Les pays pouvant faire l'objet d'investissement en direct font l'objet d'une liste limitative basée sur une approche 360°, c'est-à-dire en tenant compte de facteurs macroéconomiques et ESG.

La grille de limite pour le risque pays amène à exclure les investissements en direct pour certains pays qui présentent des risques fondamentaux et / ou ESG trop élevés

4. Poche dettes et actions privées : La performance carbone opérationnelle est assimilée à la capacité pour une entreprise à réduire ses émissions de carbone par rapport à son niveau d'activité. Afin de rendre la comparaison possible pour tous secteurs, cette performance est approximée par l'intensité carbone du chiffre d'affaires, exprimée en tonne de CO₂eq (équivalent) par million d'euro de chiffre d'affaires. Cette performance au niveau du portefeuille (respectivement de l'indice) se calcule par moyenne pondérée des expositions. La diminution des intensités carbonées est suivie par secteur relativement à l'univers d'investissements.

En complément, les pratiques vertueuses au sein des secteurs sont recherchées

- Les intensités carbone pour chacun des 4 secteurs les plus carbo-intensifs du portefeuille doivent se situer en deçà de l'intensité médiane de ces mêmes secteurs pour l'univers d'investissement, avec un objectif de réduction de 4% l'an
- Les scores ESG sont suivis en comparaison mais sans objectifs chiffrés à ce stade, un monitoring des émetteurs des derniers quartiles étant effectué.
- GARANCE RETRAITE s'engage à atteindre 40% de sa poche actions dans une gestion intégrant des critères ESG
- Une politique d'exclusion Charbon vient compléter la politique d'intégration des risques de durabilité.

GARANCE RETRAITE limite ses investissements dans le charbon : Les entreprises minières dont les revenus sont issus à plus de 20% du charbon et les producteurs d'énergie générant plus de 20% de leur énergie via des centrales au charbon sont interdits hors ETF, sur la base des informations la liste Global Coal Exit List

ENGAGEMENT

GARANCE RETRAITE a mis en place les bases de sa politique d'engagement ESG-Climat et a pour ambition d'aligner cette politique sur sa stratégie de durabilité :

Engagement vis-à-vis des émetteurs

Les investissements de GARANCE RETRAITE en société s'effectuent essentiellement via des fonds. Les votes de GARANCE RETRAITE ne concernent que quelques fonds constitués sous la forme de société. C'est essentiellement le cas pour les fonds immobilier et infrastructure.

INDEP'AM, filiale de GARANCE RETRAITE, gère la totalité de ses avoirs. INDEP'AM, signataire des PRI et gérant du fonds labélisé ISR, « Indep Actions ISR Bas Carbone » et du fonds solidaire « GARANCE Equilibre Solidaire », intègre ainsi la démarche ESG et s'est engagée sur une voie d'amélioration continue. INDEP'AM publie sa politique de vote et en effectue un bilan, les résolutions étant répertoriées.

Engagement lors de la sélection de gérants

GARANCE RETRAITE délègue sa gestion d'actifs. Le mandat de gestion s'exerce dans le cadre de la politique de placement et de l'allocation stratégique définie annuellement par GARANCE RETRAITE. Ainsi les modifications décidées de la politique d'investissement ou les changements de contraintes de l'allocation stratégique se répercutent entièrement dans le mandat de gestion.

Cependant pour les fonds ouverts dans lesquels GARANCE RETRAITE est investie, la stratégie de gestion et les contraintes mentionnées dans le prospectus s'imposent à GARANCE RETRAITE, par principe d'égalité des porteurs, ainsi que la politique de droit de vote du gérant.

En ce qui concerne les fonds dédiés, GARANCE RETRAITE s'efforce de traduire ses orientations en matière ESG dans les cahiers des charges des fonds et les conventions de gestion signées avec les tiers.

GARANCE RETRAITE a choisi de ne travailler qu'avec des sociétés de gestion signataire des PRI ou si ce n'est pas le cas de se limiter à des fonds ayant des objectifs d'investissements durables car cela permet de bien aligner les démarches ESG respectives.

ETF

GARANCE RETRAITE privilégie les ETF répliquant des indices ESG ou bien garantissant un engagement actionnarial pour l'utilisation en direct et assimile les fonds indicieux ou quasi-indicieux (c'est-à-dire à très faible tracking error) et pratiquant un engagement actionnarial fort pour leur utilisation en direct à ces ETF.

Engagement lors de la sélection des supports d'UC proposés aux clients

La sélection de support d'UC s'efforce de proposer une orientation ESG ou durable.

Ainsi, pour la gestion profilée, 3 orientations sont proposées : gestion active, passive et ESG. GARANCE RETRAITE cible qu'au moins 50% des supports d'UC fassent la promotion des caractéristiques ESG ou bien aient des objectifs d'investissements durables (c'est-à-dire classés articles 8 ou 9 SFDR) pour les deux premières et 100% pour l'orientation ESG.

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

Les missions réglementaires de la fonction gestion des risques ont été élargies pour inclure l'identification et l'évaluation des risques liés au développement durable. Cette fonction a également pour mission de rendre compte des risques y compris ceux liés au développement durable et de s'assurer du respect des limites. Les risques ESG climat s'inscrivent parfaitement dans ce cadre.

Les synthèses de risques ESG décrits plus haut sont conçues de manière à faire ressortir les zones à risques et pouvoir investiguer facilement les émetteurs et les valeurs qui y contribuent le plus.

Principales incidences négatives

Pour GARANCE RETRAITE, la priorité va à la lutte contre le réchauffement climatique. Pour atténuer cette incidence négative, un objectif de baisse des intensités carbone est décliné pour les émetteurs privés, les Etats et l'immobilier.

Pour les émetteurs privés, la gouvernance et le respect des droits de l'homme sont pris en compte.

Pour les Etats, GARANCE RETRAITE est particulièrement attentif à une bonne gouvernance et au respect des droits de l'homme, les dérives étant particulièrement préjudiciables.

Pour l'immobilier, la finalité sociale est prise en compte

Pour les infrastructures et le private equity, la lutte contre la surexploitation des ressources naturelles (eau, océans, terres, matières premières) est également considérée.

Pilotage des incidences négatives

Objectifs

L'atténuation des incidences négatives s'effectue au travers d'objectifs et d'engagements auprès des émetteurs. Ces objectifs sont exposés dans le rapport ESG Climat annuel de GARANCE RETRAITE.

Les résultats correspondant à ses objectifs se retrouvent dans le rapport ESG Climat de GARANCE RETRAITE qui précise les indicateurs, leurs méthodologies et sources de données. De manière plus ciblée, GARANCE RETRAITE publiera en 2023 un rapport sur ses principales incidences négatives

Politique d'engagement

Les principales incidences négatives nécessitent au niveau des émetteurs d'une part la publication d'information correspondantes et d'autre part des stratégies lisibles en la matière. Ces points d'attention sont répercutés dans l'engagement effectué de manière directe ou déléguée auprès des émetteurs.

Respect des codes

GARANCE, y compris pour le compte de GARANCE RETRAITE, est signataire des PRI (Principes pour l'investissement responsable) et s'engage dans une démarche d'amélioration continue.